

Énergie

bien que celle-ci continue à se développer. La plupart d'entre eux ont proposé de réduire de 10 à 15 p. 100 la consommation d'énergie de leur industrie. Par exemple, l'industrie chimique a indiqué qu'elle pourrait, d'ici 1980, réduire d'environ 11 millions de barils sa consommation de pétrole. L'administration fédérale elle-même, qui vient en bonne place parmi les utilisateurs canadiens d'énergie, s'est fixé pour objectif de réduire sa consommation de 10 p. 100 dans l'année qui vient pour la maintenir ensuite au même niveau pendant dix ans. Il existe donc des mesures et des projets concrets pour réduire à moins de 3.5 p. 100 par année la consommation énergétique du pays, pendant les dix prochaines années. D'autre part, le document illustre l'effort de prospection et de développement que nous allons consentir pour augmenter la production d'énergie. Nous allons, au cours des trois prochaines années, doubler nos dépenses de prospection en mer et dans la région Arctique, afin d'augmenter nos réserves de matières énergétiques.

Le document a également indiqué que le prix de notre pétrole brut va augmenter d'ici deux à quatre ans pour se rapprocher des cours mondiaux sans nécessairement les égaier. Fait intéressant à noter, beaucoup de nos journaux en ont conclu que l'essence augmenterait de 25 cents le gallon. Si nous comparons le prix du pétrole dans l'est, qui est de \$8.80 le baril au cours mondial voisin de \$13, nous constatons qu'il lui est inférieur de \$4.20. Suivant les chiffres qu'on m'a donnés, il en résulterait sur le prix de l'essence une hausse de 12 à 15 cents, et non de 25 cents le gallon. En nous rapprochant des cours mondiaux, nous réduisons le montant de la subvention versée sur le pétrole étranger importé dans l'Est du Canada, nous encourageons les travaux de recherche et de développement, et nous créons un stimulant important pour économiser l'énergie. Le document annonce également un meilleur accès à l'information.

Les sociétés qui prospectent en mer ou dans le Grand Nord, celles, du moins, qui le font sous la compétence fédérale, devront communiquer plus rapidement leurs données ce qui permettra de mieux orienter la recherche des hydrocarbures.

Le document annonce en outre qu'un rôle important est réservé aux substitutions de combustibles dans la stratégie globale. A titre d'exemple, je citerai l'emploi du charbon pour la gazéification et pour l'appoint au mazout et au gaz naturel, ainsi qu'un plus large recours à l'énergie nucléaire qui permettra d'économiser sur les centrales thermiques à mazout et à gaz.

On y voit également qu'il y aura de nouveaux réseaux de transport de matières, comme par exemple les pipelines partant de l'Arctique, les pipelines transcanadiens prolongés de Sarnia à Montréal, ainsi que d'autres réseaux de transport qui sont nécessaires à une utilisation plus massive du pétrole de l'Ouest dans le centre du Canada. Le document parle également d'être prêt en cas d'urgence. Nous sommes membres de l'organisme international et nous avons des responsabilités à cet égard. En cas de réduction des approvisionnements en énergie de l'étranger la pénurie serait partagée. Cet organisme nous donne aussi la possibilité d'échanger des informations sur la recherche et le développement concernant l'utilisation de l'énergie. C'est un aspect très important du rôle de l'Agence internationale de l'énergie.

L'intensification de la recherche et du développement fait également partie de la stratégie. L'année dernière, notre budget était d'environ 113 millions de dollars. Cette année il sera augmenté d'environ 10 millions de dollars, ce qui permettra d'investir des fonds supplémentaires dans des programmes de recherche et de développement pour la conservation de l'énergie, dans les politiques dont a parlé le député de York-Sunbury, dans des études plus poussées sur l'énergie marémotrice et les autres ressources renouvelables comme l'action du vent et des vagues ainsi que l'énergie solaire.

Le dernier élément de la stratégie consiste à augmenter la participation canadienne au programme d'énergie par le truchement de Pétro-Canada et grâce aux règlements sur le gaz et le pétrole qui seront déposés à la Chambre plus tard cette année. Si l'on analyse les problèmes particuliers de la région de l'Atlantique et l'usage qu'elle fait du pétrole brut et du fuel pour le chauffage ou la production d'électricité, on constate qu'en deux ans et demi, soit du 1^{er} janvier 1974 à la fin de juin prochain, nous aurons dépensé plus de 900 millions de dollars pour subventionner le pétrole brut utilisé dans la région de l'Atlantique soit pour les automobiles, soit pour le chauffage, soit pour la production d'électricité. Cela fait partie de notre plan en vue d'en arriver à un prix unique et, dans les provinces atlantiques, il sera concurrentiel avec celui que paient d'autres régions du pays.

● (1710)

De même, le prix du charbon utilisé en Nouvelle-Écosse à des fins thermiques, que ce soit pour chauffer les édifices ou produire de l'électricité, a été indexé. Celui du charbon produit par la Société de développement du Cap-Breton a été indexé au prix du pétrole brut. Jusqu'à il y a une couple d'années, le prix du pétrole brut dans les Maritimes a toujours été inférieur à celui du pétrole provenant de l'Ouest, et ce charbon a été indexé au prix du pétrole brut. Cela permet à la Nouvelle-Écosse de bénéficier d'une subvention importante par l'entremise de la Société de développement du Cap-Breton.

Le problème est l'énergie électrique. L'Île-du-Prince-Édouard se sert de pétrole brut à 100 p. 100. La Nouvelle-Écosse utilise le pétrole à 62 p. 100 pour produire son énergie électrique, et le charbon à environ 24 p. 100. J'ai déjà indiqué que le gouvernement fédéral subventionne actuellement ces deux produits. En fait, pour le pétrole destiné à produire de l'électricité, environ 120 millions de dollars de subventions ont été payés ou le seront entre le 1^{er} janvier 1974 et juin 1976.

Je pense qu'il conviendrait de rappeler aux députés que la production de l'électricité et la gestion des services provinciaux d'électricité relèvent essentiellement des gouvernements provinciaux, et ils y tiennent jalousement. En fait, quand l'Office de la répartition des approvisionnements d'énergie a étudié les questions d'urgence, on a signalé que les gouvernements provinciaux sont essentiellement responsables de la production de l'énergie électrique. Toutefois, en dépit de cela, je pense qu'il conviendrait de noter qu'au cours de la dernière décennie le gouvernement fédéral a grandement contribué à la production d'électricité aux Maritimes. Il y a, entre autres, les subventions que j'ai déjà mentionnées pour le combustible utilisé dans la production d'électricité.

Aux termes de la loi sur la mise en valeur de l'énergie